



## PLANÈTE

COP26

# Retour du masque à l'école : « grosse déception » attendue

La mesure redevient obligatoire à compter de lundi dans les écoles de 39 départements

Certains parlent d'un « effet yoyo », d'autres d'une « reculade » ou d'un « stop and go ». Dans les écoles élémentaires des 39 départements où, en raison du regain de l'épidémie de Covid-19, les écoliers vont devoir remettre le masque au sortir des vacances après avoir profité de quelques semaines « sans », comme l'a annoncé le gouvernement, mercredi 3 novembre, les directrices et directeurs disent « jouer la montre ». « On a quatre jours devant nous, week-end compris, pour avertir les collègues et les parents », témoigne Emmanuelle Marais, à la tête d'une école élémentaire de six classes à Redon (Ille-et-Vilaine) où les élèves avaient pu « tomber le masque » le 11 octobre. A l'époque, cette syndiquée au SNUipp-FSU avait accueilli l'« assouplissement » du protocole comme une « très bonne nouvelle pour la vie de l'école », tout en le jugeant « sans doute prématuré ».

Ils sont nombreux sur le terrain, aujourd'hui, à penser comme elle : l'Ille-et-Vilaine fait partie, avec l'Ain, les Hautes-Alpes, l'Aveyron, la Vendée ou encore la Vienne, des 39 départements métropolitains à devoir revenir au niveau 2 du protocole sanitaire, après avoir mo-

mentanément bénéficié – entre une et trois semaines, selon les territoires – du premier niveau (sur une échelle qui en compte quatre). Une embellie appréciée, mais de courte durée : à compter du lundi de la rentrée, ce sont au total 57 départements métropolitains et 4 territoires ultramarins qui appliqueront le niveau 2, et 39 le niveau 1, quand ils étaient 79 dans ce cas avant les congés. Un seul département – la Mayenne – voit les contraintes s'alléger. Pour la majorité, le degré de vigilance est maintenu ou s'accroît.

Outre le rétablissement du port du masque en intérieur pour les élèves, l'évolution annoncée prévoit « la limitation des brassages par niveaux, l'augmentation des désinfections et le respect d'une distanciation physique adaptée pour les activités physiques et sportives », précisent les ministères de l'éducation et de la santé.

## Ralentissement du dépistage

« On a une boussole depuis le début de la crise, c'est que dès lors qu'on peut alléger des mesures de contrainte, nous le faisons », défend le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal. Evidemment, ce principe vaut dans les deux

sens. » Au-dessus d'un taux d'incidence de 50 cas pour 100 000 habitants, « on revisse », souffle-t-on dans les écoles.

Aux directrices et directeurs de passer le mot. « N'oubliez pas de remettre au moins deux masques dans les cartables » : c'est, en substance, le courriel que s'apprête à adresser Emmanuelle Marais aux parents de sa centaine d'élèves. « Cette communication de dernière minute, on en porte la responsabilité alors qu'on en fait nous aussi les frais », regrette la directrice. « Je suis encore en attente de consignes », rapporte dans la même veine Florence Peck, enseignante remplaçante dans le Morbihan. Depuis le 4 octobre, ses élèves de CM1 s'étaient « très vite réhabitués » à travailler « à visage découvert », explique cette syndiquée au SGEN-CFDT. Elle s'attend à « devoir gérer une grosse déception », en classe et parmi les parents.

En Lozère, seul département à avoir déjà expérimenté, avant les congés d'automne, le retour du masque en classe après s'en être passé durant deux semaines, le « pas en arrière » avait été difficile à justifier, reconnaît Agnès Bonnal, directrice d'une école de qua-





tre classes : *« Remettre le masque, matériellement, ce n'est peut-être pas grand-chose, mais ça a été très compliqué à vivre moralement. »* Il a aussi fallu *« reséparer les classes », « rezonner les espaces »,* cour et cantine, *« réintervenir dans la composition des groupes »,* explique la représentante du SE-UNSA. *« Et ça, ça pèse autant que le masque sur l'état d'esprit des enfants. »*

La surprise, côté syndicats, est pourtant relative : du SNUipp-FSU au SE-UNSA en passant par le SGEN-CFDT, tous rappellent avoir accueilli avec *« prudence »* l'annonce, fin septembre, de la fin du port du masque pour les écoliers dans les territoires passant, cinq jours de suite, sous la barre des 50 cas pour 100 000 habitants. Parce que le masque est la *« seule vraie parade [au virus] au sein d'une classe d'âge qui n'est pas concernée par la vaccination »,* martèle-t-on dans leurs rangs. Mais aussi parce que nul n'ignore, dans la profession, que chaque rentrée des classes représente une *« période à risque »,* après le *« relâchement »* des vacances. D'autant que le nombre de classes fermées remontait déjà légèrement fin octobre, pour s'établir à 1246 (0,24 % du total) à la veille des congés.

Le taux d'incidence chez les 0-9 ans a pourtant été en recul de 17 % par rapport à la semaine précédente, ces derniers jours, pour repasser en dessous de la barre des 50 cas pour 100 000 habitants. En réalité, cette baisse est surtout due au ralentissement du dépistage dans cette catégorie d'âge, concomitant avec l'arrivée des vacances. Moins de tests, donc moins de cas remontés dans les bases de données : le suivi de la circulation du virus chez les enfants devient plus flou dès lors que le cadre scolaire se desserre, dans une population développant surtout des formes asymptomatiques du Covid-19.

La mesure de l'incidence chez les adolescents n'a, elle, pas été impactée par les vacances : eux

sont très majoritairement vaccinés (75 % des 12-17 ans ont reçu au moins une dose). *« La vaccination des enfants, c'est le débat d'après »,* avance Carla Dugault, coprésidente de la fédération de parents d'élèves FCPE. ■

MATTEA BATTAGLIA  
 ET DELPHINE ROUCAUTE

## « Remettre le masque (...), ça a été très compliqué moralement »

AGNÈS BONNAL  
 directrice d'école en Lozère

### Passé sanitaire : les députés rétablissent la date du 31 juillet 2022

L'Assemblée nationale a voté dans la nuit du 3 au 4 novembre le projet de loi « vigilance sanitaire », rétablissant la possibilité de recourir au passé sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022, une date que le Sénat avait ramenée au 28 février. Le texte, approuvé par 147 voix contre 125, devait revenir au Sénat jeudi après-midi. L'Assemblée aura le dernier mot vendredi. Les Républicains et la gauche ont annoncé des recours auprès du Conseil constitutionnel.

